



FORMATION

Formation de : **Personne Compétente en Radioprotection**

Initiale

Domaines : Industrie / Recherche et Médical

Objectifs

➤ Fournir les informations théoriques et pratiques et les aspects physiques et réglementaires permettant à la Personne Compétente en Radioprotection de :

- Veiller au respect des normes de protection contre les dangers des rayonnements ionisants
- Analyser les conditions de travail en zone contrôlée et surveillée aussi bien en situation normale qu' en cas d'incident
- Contribuer à la formation et l'information des personnes exposées

➤ en accord avec le décret n°2007-1570 du 5 novembre 2007 et l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié par les arrêtés du 13 janvier 2006 et du 21 décembre 2007.

Public

- Toute personne concernée par le respect des normes de protection contre les rayonnements ionisants.
- Pré-requis conseillé : bac technique ou scientifique

Contenu de la formation

➤ Deux modules:

• **Module Théorique (5 jours)**, commun à tous les participants.

• Unité 1: Rayonnements ionisants et effets biologiques

• Unité 2: Radioprotection des travailleurs: Principes, moyens de protection et de contrôle.

• Unité 3: Réglementation

• **Module Pratique (2 j + test)**, commun à tous les participants pour l'option sources scellées et adapté au secteur d'activité.

Calculs de débit de doses-estimation des risques liés aux appareils générateurs X et contenant des sources scellées – Analyse d'un poste de travail – zonage d'une installation type – utilisation des appareils de détection selon situations – gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle – mise en œuvre de contrôles internes de radioprotection

• **Durée 12 heures**

• **Module Pratique (3 j + test)**, option sources non scellées

• Explication et estimation des risques liés à l'utilisation de sources non scellées - Evaluation des risques de dispersion des radioéléments et définition des protections adaptées – définition et mise en œuvre d'une procédure de gestion des déchets – organisation de la décontamination d'un poste de travail – utilisation des appareils de détection de contamination.

• **Durée 18 heures**

Attestation de formation

Elle est délivrée après un contrôle des connaissances composé d'épreuves écrites, orales et de mises en situation. La fonction de Personne Compétente en Radioprotection requiert la validation des deux modules.

Validité

La durée de validité de l'attestation est de cinq ans à compter de la validation du module théorique. A l'issue de cette période, la Personne Compétente doit suivre une formation de renouvellement.

Formateurs

Les formateurs certifiés de CERAP sont des praticiens experts en radioprotection dans les domaines de la Recherche, de l'Industrie et dans le domaine médical. Ce sont également des formateurs expérimentés.

Déroulement de la formation

Les formations sont limitées à 12 stagiaires par session pour les modules théoriques et à 6 stagiaires pour les modules pratiques.

Autres formations dispensées par CERAP

- Formations de Renouvellement
- Formations de Sensibilisation à la Radioprotection.
- Formation Radioprotection des Patients

Tél : 01 69 85 37 16

Fax : 01 69 85 32 71

Email : formation.idf@cerap.fr



LIEE A LA RADIOPROTECTION